

médecins de la région de Hull et puisque l'inutilité, voire la nocivité de ces pilules ont été prouvées, le ministre peut-il étudier la question et prendre des mesures pour mettre le public en garde?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je ferai certainement mener une enquête, monsieur l'Orateur, et je renseignerai ensuite le député.

**M. l'Orateur:** Je reviens au député d'Oshawa-Whitby dont la question supplémentaire a été perdue dans la confusion d'il y a quelques instants.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA PRODUCTION DE LA HOUILLÈRE n° 20 À GLACE BAY

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, pendant cette confusion, je crains bien d'avoir aussi perdu le ministre; je vais donc poser ma question à son secrétaire parlementaire car elle est réellement importante. On m'informe que le ministre est derrière les rideaux. Peut-être écoute-t-il. Le ministre de l'Expansion économique régionale nous dirait-il s'il a donné suite à la demande du député provincial de Cape Breton-East? Il avait demandé au ministre d'augmenter la production charbonnière de la mine n° 20 à Glace Bay pour y réduire le chômage qui atteint 25 p. 100.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la question.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Cape Breton-East Richmond cherche à répondre pour le ministre. Le député qui a posé la question pourrait la reposer car ce temps ne sera pas pris sur la période des questions.

**M. Broadbent:** Je vous remercie de votre indulgence, monsieur l'Orateur. Je vais sauter le préambule. Le ministre peut-il nous dire s'il a pris des mesures pour intensifier la production à la mine n° 20 de Glace Bay?

[Français]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, pas que je sache, mais je peux demander les plans de la Devco à ce sujet-là, et les communiquer à l'honorable député.

\* \* \*

### LES PÊCHES

L'ESPADON—L'INTERDICTION—LA PROTECTION DU  
PUBLIC CONTRE LA VENTE DE DENRÉES IM-  
PROPRES À LA CONSOMMATION

[Traduction]

**M. Donald MacInnis (Cap Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question ne concerne pas le charbon, et elle s'adresse au ministre des Pêches et des

Forêts. L'espadon étant maintenant considéré comme propre à la consommation, quand le ministre va-t-il faire une déclaration publique pour permettre à nos pêcheurs d'espadon de reprendre leur activité?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu dire que l'espadon ait été déclaré propre à la consommation.

**M. MacInnis:** Puisque le ministre vient de dire, qu'à sa connaissance, l'espadon n'a pas été déclaré propre à la consommation, dois-je en conclure que les agents de son ministère en surveillent de près la vente afin de protéger le public?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, nous surveillons l'espadon et certains autres poissons très attentivement. Des tests ont lieu continuellement et seul le poisson qui répond à nos normes excessivement sévères peut être vendu dans le commerce.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ma question intéresse vivement tous les députés et tout le personnel de la Chambre. Je demande au ministre quelle collaboration il réussit à obtenir dans ce secteur. Il a affirmé en public que les fonctionnaires de son ministère surveillaient attentivement cette denrée et, pourtant, le 11 mai, hier, le restaurant du Parlement servait de l'espadon.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Tu est tombé dans le filet, Jack.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège; tout poisson vendu dans le commerce, et ce non seulement au Canada mais dans tous les comptoirs à l'étranger où on vend du poisson canadien, a été soumis à des tests concluants et le service d'inspection de notre ministère garantit qu'il est propre à la consommation humaine.

**M. l'Orateur:** De toute façon, il semble que certains députés soient toujours en vie.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Je vais donner la parole au député pour qu'il puisse poser une autre question supplémentaire, mais je rappelle à la Chambre que la période des questions expirera dans cinq minutes.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever de nouveau la question de privilège. Pourquoi le ministre a-t-il annoncé des mesures qui interdiront la pêche de cette espèce de poisson, parce qu'il n'est pas possible de le soumettre à une inspection avant de les avoir pris. Pourquoi ne pas permettre aux pêcheurs de prendre les poissons en question, quitte à les indemniser au cas où l'inspection ferait apparaître quelque chose d'anormal?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit pas là d'une question de privilège.